

SÉANCE extraordinaire

LE 26 février 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 26 février 2014, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat et Christian Dea.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Benoit Cayouette et Gilles Daraïche

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

140226.065 REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE CHANDLER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'OFFICE DU TOURISME DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser madame Marie-Claude Prévost, coordonnatrice à l'accueil touristique, à représenter la Ville de Chandler lors de l'assemblée générale annuelle de l'Office tourisme du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140226.066 ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE ARTICULÉE AUTORISATION DE PAIEMENT DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par le directeur général;

CONSIDÉRANT la réponse d'un soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une niveleuse articulée au coût de 182 462.50 \$, toutes taxes comprises, chez Déneigement Fontaine Godbois Inc., et que cette dépense soit effectuée dans le cadre du règlement d'emprunt V-154-2013 pour l'achat du matériel roulant.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la ville tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140226.067 OCTROI DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE PP-2PM - CONSTRUCTION LFG INC.

CONSIDÉRANT que la réfection du poste de pompage PP-2PM situé à Pabos Mills constitue l'une des priorités de la programmation des travaux dans le cadre de TECQ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par le directeur général et les résultats ci-dessous détaillés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BPR d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction LFG Inc. ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction LFG Inc., au montant de 208 691.12 \$, toutes taxes comprises, le tout selon la recommandation de la firme BPR datée du 10 février 2014.

Soumissionnaires	Prix de la soumission (TTC)
Construction LFG Inc.	208 691.12 \$
Lafontaine Leclerc	212 862.42 \$
Filtrum Inc	230 754.83 \$
MPECO	234 815.74 \$
Allen Entrepreneur Général	236 572.56 \$
Construction Jean & Robert	244 896.75 \$
Groupe Ohmega	260 303.40 \$
NordMec	271 999.81 \$
Sani Sable Inc.	315 671.91 \$
Entreprise Allen Dumaresq	329 682.19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140226.068 SIGNATAIRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS AUX
INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-
MADELEINE – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

REPORTÉ.

140226.069 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 16h56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général